

ASSOCIATION
CHIENS GUIDES D'AVEUGLES - CENTRES PAUL CORTEVILLE

295 Rue de Lille
59223 RONCQ

N° Siren : 783 876 709

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

SAS EXPERT AUDIT COMMISSARIAT
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts de France
Business Park Bat D 87 rue du Molinel 59700 Marcq-en-Barœul

SAS EXPERT AUDIT COMMISSARIAT

Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
Rattachée à la CRCC des Hauts de France

Business Park Bat D
87 rue du Molinel
59700 Marcq-en-Barœul

ASSOCIATION CHIENS GUIDES D'AVEUGLES – CENTRES PAUL CORTEVILLE

295 Rue de Lille
59223 RONCQ
N° Siren : 783 876 709

A l'Assemblée Générale de l'Association Chiens Guides d'Aveugles – Centres Paul Corteville,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CHIENS GUIDES D'AVEUGLES – CENTRES PAUL CORTEVILLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

SAS EXPERT AUDIT COMMISSARIAT

Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts de France

Business Park Bat D 87 rue du Molinel 59700 Marcq-en-Barœul

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable » en page 10 de l'annexe qui décrit les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

En particulier, nous avons vérifié que les modalités de traitement des legs et des fonds reportés ainsi que les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public étaient conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'article 5 du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

SAS EXPERT AUDIT COMMISSARIAT

Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts de France

Business Park Bat D 87 rue du Molinel 59700 Marcq-en-Barœul

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS EXPERT AUDIT COMMISSARIAT

Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts de France

Business Park Bat D 87 rue du Molinel 59700 Marcq-en-Barœul



Fait à Marcq en Barœul
Le 8 juin 2026

Expert Audit Commissariat
Commissaire aux Comptes

Valérie DUFRESNE



SAS EXPERT AUDIT COMMISSARIAT

Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts de France

Business Park Bat D 87 rue du Molinel 59700 Marcq-en-Barœul

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	93 312	93 143	169	19 401	19 232	99.13
	En cours, avances et acomptes	817 875	817 875		733 359	733 359	100.00
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 969 828	1 171 270	798 558	830 074	31 516	3.80
	Constructions	17 981 174	8 615 628	9 365 546	5 473 557	3 891 989	71.11
	Installations techniques, matériel et outillage	1 454 153	841 980	612 173	491 493	120 680	24.55
	En cours, avances et acomptes	209 189		209 189	3 123 382	2 914 193	93.30
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	3 020 659	121 167	2 899 492	3 311 932	412 440	12.45
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 300		3 300	3 300		
	Total II	25 549 490	11 661 064	13 888 426	13 986 497	98 071	0.70
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations	4 837 034		4 837 034	4 984 887	147 853	2.97
	Autres créances	107 135	39 850	67 285	83 977	16 692	19.88
	Charges constatées d'avance (2)	255 100		255 100	223 348	31 752	14.22
	Valeurs mobilières de placement	17 749 323		17 749 323	14 149 323	3 600 000	25.44
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	33 989 510		33 989 510	34 416 082	426 572	1.24
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Total III	56 938 102	39 850	56 898 252	53 857 616	3 040 635	5.65
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		82 487 592	11 700 914	70 786 678	67 844 113	2 942 564	4.34

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	6 663 175	6 663 175		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	46 504 623	40 721 987	5 782 637	14.20
	Réserves pour projet de l'entité				
FONDS PROPRES	Autres	5 229 399	5 229 399		
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 588 851	5 782 637	2 193 786	37.94
	Situation nette (sous total)	61 986 048	58 397 197	3 588 851	6.15
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	6 000	6 000		
	Provisions réglementées				
	Total I	61 992 048	58 403 197	3 588 851	6.14
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
FONDS REPORTEES ET DEDIES	Total II				
FONDS REPORTEES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	7 186 727	8 062 129	875 402	10.86
	Fonds dédiés				
	Total III	7 186 727	8 062 129	875 402	10.86
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	177 828	175 582	2 246	1.28
	Total IV	177 828	175 582	2 246	1.28
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	323 593	317 436	6 157	1.94
	Dettes des legs ou donations	509 949	378 834	131 115	34.61
	Dettes fiscales et sociales	578 036	506 936	71 100	14.03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 497		18 497	
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
DETTES (1)	Total V	1 430 075	1 203 206	226 869	18.86
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
		70 786 678	67 844 113	2 942 564	4.34

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 800		3 100		300	9.68
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	60 983		57 995		2 988	5.15
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	2 072		371		1 701	458.49
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	194 007		96 351		97 656	101.35
Dons manuels	3 607 643		3 608 103		460	0.01
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	5 095 756		6 848 154		1 752 398	25.59
Contributions financières	83 000				83 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	441		192 954		192 512	99.77
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	63 000				63 000	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	226 769		25 630		201 139	784.78
Total I	9 336 471		10 832 657		1 496 186	13.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	2 609 911		2 554 480		55 431	2.17
Aides financières	3 495				3 495	
Impôts, taxes et versements assimilés	157 212		169 369		12 157	7.18
Salaires et traitements	1 534 908		1 587 034		52 126	3.28
Cotisations sociales	707 130		718 365		11 235	1.56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	571 781		408 018		163 763	40.14
Dotations aux provisions	820 563		8 868		811 695	NS
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	87 444		259 410		171 966	66.29
Total II	6 492 443		5 705 544		786 899	13.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 844 028		5 127 114		2 283 085	44.53

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	12	880	12	420	460	3.70
Autres intérêts et produits assimilés	966	546	699	920	266 626	38.09
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				9	9	100.00
Total III	979	426	712	349	267 077	37.49
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				16 233	16 233	100.00
Total IV				16 233	16 233	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	979	426	696	117	283 309	40.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 823	454	5 823	230	1 999 776	34.34
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				157 017	157 017	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				30 542	30 542	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				126 474	126 474	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	234	603	167	068	67 535	40.42
Total des produits (I+III+V)	10 315	897	11 702	023	1 386 126	11.85
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 727	046	5 919	386	807 660	13.64
5. EXCEDENT OU DEFICIT	3 588	851	5 782	637	2 193 786	37.94

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	8 898		18 899		10 001	52.92
Prestations en nature						
Bénévolat	769 078		911 663		142 585	15.64
TOTAL	777 976		930 562		152 586	16.40
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature	8 898		18 899		10 001	52.92
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	769 078		911 663		142 585	15.64
Personnel bénévole						
TOTAL	777 976		930 562		152 586	16.40

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. PRESENTATION DE L'ENTITE	9
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
4.1 Cadre légal de référence	10
4.2 Durée et période de l'exercice comptable	10
4.3 Changement de méthode d'évaluation	10
4.4 Changement de méthode comptable	10
4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif	11
4.5.1. Immobilisations incorporelles	12
4.5.2. Immobilisations corporelles	12
4.5.2.1. Immobilisations décomposables	12
4.5.2.2. Immobilisations non décomposables	13
4.5.3. Biens reçus par legs destinés à être cédés	14
4.5.4. Immobilisations financières	14
4.5.5. Immobilisations inaliénables	14
4.5.6. Donations temporaires d'usufruit	14
4.5.7. Créances	15
4.5.8. Valeurs Mobilières de Placement	15
4.5.9. Conversion des éléments en devises étrangères	15
4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	15
4.6.1. Fonds propres	15
4.6.2. Autres fonds associatifs	16
4.6.3. Fonds reportés liés aux legs ou donation	16
4.6.4. Provisions pour risques et charges	16
4.7 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	17
4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat	17
4.7.2. Dons	18
4.7.3. Assurances-vie	19
4.7.4. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires	19
4.7.5. Cotisations	19
4.7.6. Engagements de retraite	19
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	21
5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	21
5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles	21
5.1.2. Tableau de variation des amortissements	21
5.1.3. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles	22
5.2 Immobilisations corporelles, amortissements et dépréciations.	22
5.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles	22
5.2.2. Information concernant des éventuelles réévaluations.	23
5.2.3. Tableau de variation des amortissements	23
5.2.4. Tableau de dépréciation des immobilisations corporelles sur les biens reçus par legs destinés à être cédés	23
5.3 Immobilisations financières	24
5.3.1. Tableau de variation des immobilisations financières	24
5.3.2. Tableau de variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières	24
5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	25
5.5 Valeurs Mobilières de Placement	26
5.5.1. Composition et estimation du portefeuille	26
5.6 Comptes de régularisation actif	27
5.7 Fonds associatifs	28

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.7.1	Fonds propres	28
•	Tableau de variation des fonds propres :	28
•	Tableau de variation de la situation nette :	29
•	Affectation du résultat de l'exercice	29
5.7.2	Autres fonds associatifs	30
•	Tableau de variation des autres fonds associatifs	30
5.8	État des provisions	31
5.9	Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations	31
5.10	Tableau de suivi des fonds dédiés	32
5.10.1	Tableau de variation des fonds dédiés	32
5.11	Détail des autres dettes	32
5.12	Comptes de régularisation passif	33
5.13	Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées	33
6.	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	34
6.1	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice	34
6.2	Détail et variation des legs, donations et assurances-vie	34
6.3	Détail et variation des produits d'exploitation	35
6.4	Contributions volontaires en nature valorisées	35
6.5	Formation du résultat financier	37
6.6	Produits et charges exceptionnels	37
6.7	Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées	38
7.	autres informations	39
7.1	Ventilation de l'effectif salarié de l'association	39
7.2	Rémunération des dirigeants salariés et élus	39
7.2.1	Rémunération des dirigeants salariés	39
7.2.2	Rémunération des dirigeants élus	39
7.3	Informations relatives aux chiens et aux CBE	39
8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	40
8.1	Engagements donnés et engagements reçus	40
8.2	Honoraires des commissaires aux comptes	40
8.3	Autres engagements	40
9.	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	41
10.	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	43
10.1	Principes généraux d'établissement du CER	43
10.1.1.	Ventilation des charges de personnel	44
10.1.2.	Ventilation des dépenses de communication	44
10.2	Tableau de passage du compte de résultat au CER	45
10.3	Ressources collectées sur 2025 au compte de résultat	46
10.4	Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures	46
10.5	Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	46
10.6	La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public	47
10.7	Suivi des ressources collectées auprès du public	47

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. PRESENTATION DE L'ENTITE

L'association Chiens Guides d'Aveugles – Centre Paul Corteville créée en 1958 a pour vocation d'améliorer la mobilité et de renforcer l'autonomie de déplacement des personnes non ou malvoyantes.

Par ailleurs, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 10/08/1973.

Ses actions sociales sont les suivantes :

Eduquer et remettre gratuitement des chiens guides d'aveugles.

Remettre et former gratuitement à l'utilisation de cannes électroniques ou de mini-tact.

S'engager en faveur de l'accessibilité des personnes déficientes visuelles.

Informar, le plus largement possible, sur le handicap visuel.

Au 31/12/2025, l'effectif salarié de l'association est de 45 personnes et le nombre de bénévoles est de 150 personnes.

L'association dispose d'une école sur Roncq et d'une école en Normandie et d'un nouveau Pôle de Formation et de Rééducation Fonctionnelle.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits significatifs de l'exercice

En 2025, l'association a poursuivi les actions de terrain et d'événements tels que l'organisation d'une journée Porte Ouverte à Roncq à laquelle l'équipe de Normandie a également participé.

Projets spécifiques :

- **PÔLE FORMATION ET REEDUCATION FONCTIONNELLE** : La construction du bâtiment initié en 2022 s'est achevée en 2025, le bâtiment a été mis en service en date du 26 mai 2025. Les locaux ont été inaugurés le 4 juillet 2025 et l'activité a démarré au cours de l'exercice.

- **GALIDOG** : L'en cours de développement s'élève à 817 875 € au 31 décembre 2025, en hausse de 84 516 € par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu des difficultés techniques rencontrées et de l'impasse technologique à ce stade de développement, l'association a pris la décision de mettre en suspens le projet et a décidé, en conséquence, de déprécier le projet en totalité.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

BIAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.1 Cadre légal de référence

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'article 5 du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 30 Juillet 1993, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC N°2023-03.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC N°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✦ continuité de l'exploitation,
- ✦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✦ indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.2 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.4 Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;
- Réforme du contenu des annexes.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025 de la Fondation.

Les principaux postes des exercices antérieurs impactés par cette nouvelle réglementation appliquée sont synthétisés comme suit :

- Remboursement formations par OPCO – Ancien compte 79100010 – Transfert de charges d’exploitation – Nouveau compte : 75813000 Remboursements Formations – Montant 2025 = 12 208 €
- Remboursement frais et déplacement par FFAC et AFH2A – Ancien compte 79100020 – Transfert de charges FFAC + AFH2A – Nouveau compte : 75812000 Remboursements FFAC + AFH2A – Montant 2025 = 180 182 €
- Actions de sensibilisations - Ancien compte 79100010 – Transfert de charges d’exploitation – Nouveau compte : 70881100 Actions de sensibilisation – Montant 2025 = 3 900 €
- Indemnisation assurance sinistre - Ancien compte 79100010 – Transfert de charges d’exploitation – Nouveau compte : 75870000 Indemnité assurance – Montant 2025 = 9 155 €
- Indemnisation assurance santé chiens - Ancien compte 79100010 – Transfert de charges d’exploitation – Nouveau compte : 75871000 Indemnités assurances chiens – Montant 2025 = 13 209 €
- Indemnisation prévoyance des salariés - Ancien compte 79100010 – Transfert de charges d’exploitation – Nouveau compte : 64900000 Indemnité prévoyance – Montant 2025 = 11 136 €
- Contrepartie valorisation avantage en nature véhicule - Ancien compte 79120000 – Transfert de charges d’exploitation – Nouveau compte : 64180000 Avantages en nature – Montant 2025 = 5 721 €
- Produits de cessions d’immobilisations corporelles reçues en legs - Ancien compte 77540000 – Produits de cessions immobilisations corporelles legs – Nouveau compte : 75710000 Produits de cessions immobilisations corporelles reçues en legs – Montant 2025 = 962 858 €
- Produits de cessions d’immobilisations corporelles - Ancien compte 77520000 – Produits de cessions immobilisations corporelles – Nouveau compte : 75720000 Produits de cessions immobilisations corporelles – Montant 2025 = 63 000 €
- Valeurs nettes comptables d’immobilisations corporelles reçues en legs - Ancien compte 67540000 – Valeurs nettes comptables immobilisations reçues en legs – Nouveau compte : 65210000 Valeurs nettes comptables immobilisations reçues en legs – Montant 2025 = 1 027 860 €
- Valeurs nettes comptables d’immobilisations corporelles - Ancien compte 67520000 – Valeurs nettes comptables immobilisations – Nouveau compte : 65700000 Valeurs nettes comptables immobilisations – Montant 2025 = 3 495 €
- Pénalités et amendes - Ancien compte 67120000 – Pénalités et amendes – Nouveau compte : 65820000 Pénalités et amendes – Montant 2025 = 105 €

4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatives à la définition, à l’amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l’évaluation des actifs, les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d’acquisition :

Prix d’achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;

De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l’actif en place et en état de fonctionner selon l’utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations incorporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d’actes, liés à l’acquisition sont rattachés au coût d’acquisition des immobilisations incorporelles.

4.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- | | |
|-----------------|----------------|
| • Logiciel | Linéaire 1 an |
| • Site Internet | Linéaire 3 ans |

4.5.2. Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;

De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

4.5.2.1. Immobilisations décomposables

L'association considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

Selon l'article 214-9 du PCG, plusieurs éléments constitutifs d'un actif ayant des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

➤ Concernant l'Ecole de Roncq, il a été retenu les modalités d'amortissement suivantes :

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| • Structure (55%) | Linéaire 50 ans |
| • Ascenseur (1%) | Linéaire 15 ans |
| • Menuiseries extérieures (12%) | Linéaire 15 ans |
| • Couverture (3%) | Linéaire 15 ans |
| • Menuiseries intérieures (3%) | Linéaire 15 ans |
| • Sanitaires, chauffage (13%) | Linéaire 10 ans |
| • Aménagements intérieurs (10%) | Linéaire 10 ans |
| • Aménagements extérieurs (3%) | Linéaire 10 ans |

➤ Concernant l'Ecole de Normandie mise en service le 1^{er} septembre 2013, celle-ci a fait l'objet d'une décomposition. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Structure (58%) | Linéaire 35 ans |
| • Menuiseries extérieures (5%) | Linéaire 15 ans |

• Couvertures (8%)	Linéaire 15 ans
• Menuiseries intérieures (2%)	Linéaire 15 ans
• Sanitaires, chauffage, électricité (14%)	Linéaire 10 ans
• Aménagements intérieurs (9%)	Linéaire 10 ans
• Aménagements extérieurs (3%)	Linéaire 10 ans

➤ Concernant la maison du gardien de Roncq mise en service le 1^{er} novembre 2019, celle-ci a fait l'objet d'une décomposition. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

• Structure (80%)	Linéaire 40 ans
• Menuiseries extérieures (8%)	Linéaire 15 ans
• Chauffage, électricité (8%)	Linéaire 10 ans
• Plomberie, sanitaires (4%)	Linéaire 15 ans

➤ Concernant le nouveau bâtiment P&RF situé à Roncq mis en service le 26 mai 2025, celui-ci a fait l'objet d'une décomposition. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

• Gros œuvre et Structure	Linéaire 40 ans
• VRD	Linéaire 25 ans
• Menuiseries intérieures, plâtrerie, revêtement	Linéaire 20 ans
• Chauffage, électricité	Linéaire 15 ans
• Menuiseries extérieures, étanchéité	Linéaire 15 ans
• Revêtement sol durs	Linéaire 10 ans
• Peinture	Linéaire 7 ans

4.5.2.2. Immobilisations non décomposables

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire selon les durées suivantes :

• Terrain Normandie	Non amorti
• Terrain Roncq	Non amorti
• Aménagement Roncq	10 à 15 ans
• Ecole Roncq	10 à 50 ans
• Ecole de Normandie	35 ans
• Maison Normandie	35 ans
• Agencements constructions Roncq	5 à 10 ans
• Agencements constructions Normandie	5 à 10 ans
• Agencements constructions Pôle F&RF	10 ans
• Matériel Roncq	3 à 10 ans
• Matériel vidéo Roncq	5 ans
• Matériel sono Roncq	5 ans
• Matériel antennes	5 ans
• Matériel Normandie	5 à 10 ans
• Matériel Pôle F&RF	5 à 20 ans

• Matériel Transport Roncq	3 à 5 ans
• Matériel Transport Normandie	4 à 5 ans
• Matériel Transport Pôle F&RF	5 ans
• Matériel bureau antennes	4 à 10 ans
• Matériel bureau Roncq	4 à 10 ans
• Matériel informatique Roncq	4 à 5 ans
• Matériel informatique antennes	5 ans
• Matériel informatique Normandie	3 ans
• Matériel informatique Pôle F&RF	5 ans
• Mobilier Roncq	5 à 10 ans
• Mobilier unités DV	5 à 10 ans
• Mobilier Normandie	10 ans
• Mobilier unité DV Normandie	5 ans
• Mobilier maison du gardien Roncq	10 ans
• Mobilier Pôle F&RF	10 ans

4.5.3. Biens reçus par legs destinés à être cédés

Les biens reçus par legs destinés à être cédés sont valorisés par référence aux informations transmises par les notaires à l'Association et présentées au Conseil d'Administration lors de l'acceptation du legs. Une provision pour dépréciation est constatée sur les biens reçus par legs destinés à être cédés lorsque l'Association reçoit des informations complémentaires venant modifier à la baisse la valorisation des biens.

4.5.4. Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

4.5.5. Immobilisations inaliénables

NEANT

4.5.6. Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) correspondent aux droits aux fruits des biens donnés en usufruit sur une période limitée.

Les DTU reçues sont enregistrées à l'actif, à la date de signature de l'acte authentique, dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec comme contrepartie le compte « Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit ».

Les DTU sont évaluées et comptabilisées à leur valeur vénale qui correspond à la valeur des revenus, actualisés ou non, qui seront générés par l'actif tout au long de la durée de donation d'usufruit.

Les DTU reçues sont amorties linéairement sur la durée de la donation. A cette occasion, le compte « Amortissement des donations temporaires d'usufruit » est crédité avec comme contrepartie le compte « Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit ».

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable de la DTU, il convient d'enregistrer une dépréciation.

Aucune DTU n'est enregistrée à l'actif du bilan de l'association.

4.5.7. Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Tel est le cas lorsqu'il y a un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale d'une créance.

4.5.8. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

Les VMP font ressortir, au 31 décembre 2025, une plus-value nette latente globale de 1 198 410 € non comptabilisée.

4.5.9. Conversion des éléments en devises étrangères

Les charges et les produits libellés en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

4.6.1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

- Réserves pour projets associatifs :

Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social. Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par l'assemblée générale. La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel.

- Report à nouveau Legs :

Ce compte a été crédité à l'ouverture de l'exercice 2020 lors de la comptabilisation des impacts liés au changement de réglementation comptable.

4.6.2. Autres fonds associatifs

- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme

Ces subventions sont enregistrées en fonds propres dès notification (en l'absence de clauses suspensives) de la décision d'attribution à l'association.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue au même rythme que les dotations aux amortissements et proportionnellement au pourcentage de financement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

Les comptes à utiliser pour cette opération sont :

- Débit du compte 139 « Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat » ;
- Crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat. À défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

4.6.3. Fonds reportés liés aux legs ou donation

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit correspondent au droit relatif à l'usufruit inscrit à l'actif.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés » (charge comptable).

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice N est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés » (produit comptable).

4.6.4. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

4.7 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- ✚ Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- ✚ A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- ✚ A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- ✚ A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- ✚ A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- ✚ Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- ✚ Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- ✚ Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- ✚ Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations »

- ✦ Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- ✦ Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- ✦ Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- ✦ le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- ✦ le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

4.7.2. Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✦ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- ✦ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

4.7.3. Assurances-vie

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

4.7.4. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Méthode de valorisation des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

En 2025, l'association a bénéficié d'heures de bénévolat comprenant notamment le travail effectué par les familles d'accueil.

Les heures de bénévolat sont valorisées sur la base du coût horaire du SMIC soit 11,88€ et en retenant un taux de charges sociales de 10%.

Au titre de l'exercice 2025, la valorisation des heures de bénévolat s'élève à 769 078 € y compris les charges sociales. Ces contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8, au débit et au crédit, au pied du compte de résultat. Elles sont également reprises dans le CER et le CROD.

4.7.5. Cotisations

Les cotisations sont enregistrées en comptabilité lors de leur encaissement.

4.7.6. Engagements de retraite

L'association a souscrit à un régime sur-complémentaire de retraite en faveur d'un unique salarié actif Cadre supérieur. Aucun autre contrat sur-complémentaire de retraite n'a été souscrit en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Ainsi seuls ces derniers engagements sont inscrits au compte de résultat selon la méthode de valorisation suivante :

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées » (normes IAS19/FAS87), méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60% ;
- Taux de progression des salaires : 2,50 % ;
- Taux de charges sociales : 45% ;
- Taux de sortie des effectifs : Turn-over : 2% ;
- Age de départ en fin de carrière : 64 ans ;
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021
- Modalités de départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- Convention collective : Fleuristes, vente et services des animaux familiers

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions par cession ou mise au rebut	Augmentations/Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					0
Frais de recherche					0
Concessions, brevets, licences	54 451	1 260			55 711
Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations	37 601				37 601
Immobilisations en cours	733 359	84 516			817 875
TOTAL	825 411	85 776		0	911 187

Les immobilisations incorporelles en cours concernent le projet Galidog.
L'acquisition de 1 260 € concerne une licence informatique.

5.1.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des frais d'établissement	0				0
Amortissements des frais de recherche	0				0
Amortissements concessions, brevets	38 701	16 841			55 542
Amortissements fonds commercial	0				0
Amortissements autres immobilisations	33 950	3 652			37 601
TOTAL	72 651	20 492	0		93 143

5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles

DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciation des frais d'établissement					0
Dépréciation des frais de développement					0
Dépréciation des donations temporaires d'usufruit					0
Dépréciations des concessions, brevets					0
Dépréciations fonds commercial					0
Dépréciations autres immobilisations		817 875			817 875
TOTAL	0	817 875	0	0	817 875

La dotation aux dépréciations d'autres immobilisations comptabilisée sur l'exercice à hauteur de 817 875 euros concerne le projet en cours GALIDOG comme mentionné dans les faits caractéristiques de l'exercice.

5.2 Immobilisations corporelles, amortissements et dépréciations.

5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession ou mise au rebut	Augmentations/ Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	1 969 828				1 969 828
Constructions	13 713 521	4 267 653			17 981 174
Installations techniques, matériel et outillages	1 273 781	268 284	87 912		1 454 153
Immobilisations en cours	3 123 382	1 328 002		-4 242 195	209 189
Biens reçus par legs et destinés à être cédés	2 863 264	1 152 027	1 045 860		2 969 431
Mobiliers reçus par legs et destinés à être cédés	569 168	42 616	560 556		51 228
TOTAL	23 512 943	7 058 582	1 694 328	-4 242 195	24 635 002

Les variations les plus significatives au cours de l'exercice concernent :

- La mise en service du nouveau bâtiment dédié au Pôle F&RF pour un montant total de 4 237 594 euros
- Des installations et agencements pour le Pôle F&RF à hauteur de 8 344 € et pour l'école de Normandie à hauteur de 21 715 €
- Des achats de matériel pour l'école de Roncq à hauteur de 7 299 €, pour l'école de Normandie à hauteur de 22 838 € et pour le Pôle F&RF à hauteur de 5 812 €
- Le renouvellement des véhicules sur l'école de Normandie pour un montant global de 83 602 € d'achats et la sortie des anciens véhicules représentant un montant brut de 87 912 €
- L'achat de véhicules destinés au Pôle F&RF pour un montant brut de 79 924 €

- Des acquisitions de matériel de bureau et informatique à hauteur de 20 933 € sur Roncq et 1 646 € pour le Pôle F&RF
- Des acquisitions de mobilier pour le Pôle F&RF à hauteur de 46 230 €
- Les travaux de chauffage en cours au 31.12.2025 pour 209 189 €
- Les immobilisations corporelles en cours concernaient la construction du bâtiment Pôle F&RF mis en service en 2025.

5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.

Aucune réévaluation n'a été opérée.

5.2.3 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains	1 139 754	31 516			1 171 270
Amortissements constructions	8 239 964	375 664			8 615 628
Amortissements installations et équipements	782 288	144 109	84 417		841 980
TOTAL	10 162 007	551 289	84 417		10 628 878

5.2.4 Tableau de dépréciation des immobilisations corporelles sur les biens reçus par legs destinés à être cédés

DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES SUR BIENS RECUS PAR LEGS DESTINES A ETRE CEDES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciation des biens reçus par legs	120 500	41 167	40 500	121 167
TOTAL	120 500	41 167	40 500	121 167

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession	Augmentation/ Diminution par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Prêts	0				0
Autres immobilisations	3 300				3 300
TOTAL	3 300	0	0		3 300

5.3.2 Tableau de variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Cumul au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Augmentations/Diminutions par virement de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Provision sur prêts			NEANT		0
Provision sur autres immobilisations					0
TOTAL	0	0	0		0

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an, à l'exception des éléments suivants :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)	3 300		3 300
Autres immobilisations financières			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients			
Autres créances	67 285	67 285	
Créances reçues par Legs	4 837 034	4 837 034	
Charges constatées d'avance	255 100	255 100	
TOTAL	5 162 719	5 159 419	3 300
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles (2)			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont:			
à 2 ans au maximum à l'origine			
à plus de 2 ans à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (2)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	323 593	323 593	
Dettes des legs ou donations	509 949	509 949	
Dettes fiscales et sociales	578 036	578 036	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 497	18 497	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	1 430 075	1 430 075	0
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			

5.5. Valeurs Mobilières de Placement

5.5.1 Composition et estimation du portefeuille

Valeur	Valeur comptable brute	Valorisation au 31/12/2025	Valeur comptable brute au 31/12/2024	Plus ou moins values latentes au 31/12/2025
Portefeuille Titres	17 738 145	18 934 619	12 984 335	1 196 474
Obligations	11 178	13 114	1 999 385	1 936

Le portefeuille titres et obligations est composé de :

		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
50600010	BNP EPARGNE OBLIG	11 178	11 178	11 178
50650010	NATIXIS OBLIGATIONS		1 000 000	1 000 000
50650020	CE HORIZON TRESO DURABLE			100 000
50650030	EMTN LBP		1 000 000	1 000 000
50800040	FCP HSBC			
50800050	MONEPRIME HSBC			
50800060	CROISSANCE HSBC	30 030	30 030	30 030
50800070	HSBC ENTREPRISE EURO	49 979	49 979	49 979
50800100	Ecureuil profil 90 / CA	3 531	3 531	3 531
50800110	Fonds Axa amadeo	1 042 104	1 042 104	1 042 104
50800130	CNP ASSURANCE ONE CAPI	2 020 000	2 020 000	2 020 000
50800140	SATINIUM ASSURANCE CAPI	992 500	992 500	992 500
50800150	INDOSUEZ	6 000 000	6 000 000	6 000 000
50800170	ALLIANZ SATINIUM LBP	1 000 000	1 000 000	1 000 000
50800210	CNP ONE CAPI LIBRT LBP	1 000 000	1 000 000	1 000 000
50800230	LA MONDIALE NATIXIS CE	2 000 000		
50800240	ALLIANZ FONDS EUROS	1 280 000		
50800250	ALLIANZ FONDS CROISSANCE	320 000		
50800260	SPIRICA FONDS EURO CA	2 000 000		
	TOTAL	17 749 323	14 149 323	14 249 323

Le contrat CNP Assurance a été souscrit en 2016 pour une durée de 12 ans et se répartit de la façon suivante : CNP PATRIMOINE EUROS : 100%" pour un montant de 2 020 000 €.

Le contrat SATINIUM ASSURANCE CAPI de 992 500 € a été souscrit en décembre 2016 pour une durée initiale de 8 ans.

L'association a souscrit un contrat auprès d'INDOSUEZ le 3 juillet 2017 pour un montant de 3 000 000€, à échéance en décembre 2025 et réparti de la façon suivante :

- Orientation libre Fonds en Euros 70%
- Option capital protégé 30%.

Une nouvelle souscription de 3 000 000 € a été effectuée en novembre 2021, à échéance en décembre 2026 et répartie de la façon suivante :

- Orientation libre Fonds en Euros 50%
- Option capital protégé 50%.

L'association a souscrit un contrat ALLIANZ FONDS EN EUROS SATINIUM avec effet au 26/06/2019 pour un montant total de 1 000 000 €. Le contrat est souscrit pour une durée de 8 ans.

L'association a souscrit un contrat CNP ONE CAPI LIBRT LBP avec effet au 09/12/2021 pour un montant total de 1 000 000 € dont 55% sont placés sur des fonds en euros et 45% sur CNP Immo prestige.

L'association a souscrit en date du 2/09/2025 un contrat auprès de La Mondiale et suivi par la Caisse d'épargne Hauts de France en orientation libre pour un montant de 2 000 000 € avec un terme prévu au 02/09/2033.

L'association a souscrit en date du 23/05/2025 un contrat auprès d'Allianz pour un montant total de 1 600 000 € :

- Dont 20% sur Allianz Fonds Croissance soit 320 000 € avec ce montant initial garantie à échéance du 23/05/2035
- Et 80% sur Allianz Fonds Euros soit 1 280 000 €

L'association a souscrit en date du 16/07/2025 un contrat Aster Innovation Capi II auprès de Spirica sur un Fonds Euros Nouvelle Génération pour un montant de 2 000 000 € sur une durée de 40 ans soit avec un terme prévu au 16/07/2065.

5.6. Comptes de régularisation actif

	Exercice	Exercice précédent
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	255 100	223 348
TOTAL	255 100	223 348
PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Intérêts courus à recevoir	1 103 216	816 485
Autres créances (dont subventions à recevoir)	86 427	66 974
TOTAL	1 189 643	883 459

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.7. Fonds associatifs

5.7.1 Fonds propres

- **Tableau de variation des fonds propres :**

La variation des fonds propres de l'exercice pour les entités faisant appel public à la générosité est la suivante :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	6 663 175							6 663 175
Réserves pour projet de l'entité	40 721 987	5 782 637	5 759 057					46 504 623
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	5 229 399							5 229 399
Excédent ou déficit de l'exercice	5 782 637	- 5 782 637	- 5 759 057	3 588 851	3 506 709			3 588 851
Situation nette	58 397 197	-	-	3 588 851	3 506 709	-	-	61 986 048
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	6 000							6 000
Provisions réglementées								
TOTAL	58 403 197	-	-	3 588 851	3 506 709	-	-	61 992 048

- **Tableau de variation de la situation nette :**

La variation de la situation nette de l'exercice est la suivante :

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires	6 663 175			6 663 175
Apports				
Legs et donations avec contrepartie à l'actif immobilisé				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projets	9 408 644		264 984	9 143 660
Réserve pour mise en œuvre des activités statutaires	29 630 461	6 047 621		35 678 082
Réserve réglementée				
Réserve de trésorerie	1 682 882			1 682 882
Report à nouveau Legs	5 229 399			5 229 399
Résultat comptable de l'exercice	5 782 637	3 588 851	5 782 637	3 588 851
TOTAL	58 397 197	9 636 472	6 047 621	61 986 048

Les réserves d'un montant de 9 143 660 € correspondent aux réserves constituées pour différents projets.

- **Affectation du résultat de l'exercice**

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 31/12/2025 s'effectue de la façon suivante :

- Réserves pour mise en œuvre des activités statutaires = 6 047 621 €

- **Tableau de variation des réserves pour projet associatif**

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (conso par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (conso par investissement : tft vers le compte 1027)	Montant fin d'exercice
Ecole de Roncq	2 701 159		127 810		2 573 349
Ecole de Normandie	2 108 006		123 205		1 984 801
Projet maison du gardien	199 479		13 969		185 510
Création S2AIP	4 400 000				4 400 000
TOTAL	9 408 644	-	264 984	-	9 143 660

L'assemblée générale du jeudi 26 juin 2025 a décidé

de prélever en réserves pour projet associatif un montant de 264 984 € comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

5.7.2 Autres fonds associatifs

- Tableau de variation des autres fonds associatifs

	Solde net au début de l'exercice	Augmentation	Montants rapportés au résultat de l'exercice	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	6 000				6 000
Provisions règlementées					
Droits des propriétaires					
TOTAL	6 000	0	0	0	6 000

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	Cumul au début de l'exercice	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 747)	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
	NEANT			0
				0
				0
				0
				0
TOTAL	0	0	0	0

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.8 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Viremen t de poste à poste	Provisions en fin d'exercice
			Part Utilisée	Par Non Utilisée		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	175 582	2 688	441	-	-	177 828
Provisions pour litiges						-
Provisions pour garanties données aux usagers						-
Provisions pour risques d'emploi						-
Provisions pour amendes et pénalités						-
Provisions pour amendes des personnes handicapées						-
Provisions pour grosses réparations						-
Autres provisions pour risques et charges	175 582	2 688	441			177 828
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	120 500	898 892	40 500	-	-	978 892
sur immobilisations:						
incorporelles		817 875				817 875
corporelles						-
corporelles - biens reçus par legs destinés à être cédés	120 500	41 167	40 500			121 167
financières						-
sur stocks et en cours						-
sur comptes usagers et comptes rattachés						-
autres provisions pour dépréciation		39 850				39 850
TOTAL	296 082	901 580	40 941			1 156 720

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation 860 639 €
- financières Néant
- exceptionnelles Néant

Indemnité de fin de carrière

Une provision pour indemnités de fin de carrière est comptabilisée dans les comptes de l'Association. Son montant s'élève à 100 652 € au 31 décembre 2025.

Médailles du travail

Une provision pour médaille du travail est comptabilisée dans les comptes de l'Association. Son montant s'élève à 77 175 € au 31 décembre 2025.

5.9 Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations

Nouveau tableau introduit par le règlement ANC n°2018-06.

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Ressources	Fonds reportés en début d'exercice	Régul - ajustement	Augmentation	Diminution	Fonds reportés en fin d'exercice
Donations temporaires d'usufruit					
Donations et legs	8 062 129	-35 057	2 525 124	3 365 469	7 186 727
TOTAL	8 062 129	-35 057	2 525 124	3 365 469	7 186 727

5.10 Tableau de suivi des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont la rubrique du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

5.10.1 Tableau de variation des fonds dédiés

Ressources	Montant initial accordé	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Attribution sur l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Subventions				NEANT		
Apports						
Dons manuels						
Legs et donations						
TOTAL	0	0		0	0	0

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.11 Détail des autres dettes

Nature dettes	Exercice N	Exercice N-1	Variation N/N-1	En %
Associations affiliées à payer				
Legs en cours de réalisation	NEANT			
Autres dettes				
Détail des Autres dettes	0	0	0	

5.12 Comptes de régularisation passif

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
CHARGES A PAYER		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 555	78 697
Dettes fiscales et sociales	183 591	182 073
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	318 146	260 770
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Produits d'exploitations		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

5.13 Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
ACTIF			
468700	Produit à recevoir	FFAC	58 289
		Antenne Normandie	
467105	Fédération	FFAC	
PASSIF			
401000	FFAC	Fédération	67 078

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice

Conformément à l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04, l'état synthétique de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025 est reproduit ci-dessous :

Etat des contributeurs	Montant total des avantages et ressources exercice 2025
Suisse	64 272 €
Total	64 272 €

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRE PAUL COORTEVILLE doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public :

- Au siège de l'association CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRE PAUL COORTEVILLE situé à 295, Route de Lille à RONCQ (59) ;
- Et sur le site internet de l'association CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRE PAUL CORTEVILLE

6.2 Détail et variation des legs, donations et assurances-vie

Le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat se décompose de la manière suivante.

	Montant de l'exercice N	Montant de l'exercice N-1	Variation N/N-1
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 067 296	3 537 527	- 2 470 231
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	3 293 634	4 013 944	- 720 310
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	962 858	1 724 748	- 761 890
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	40 500	225 000	- 184 500
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 365 469	3 294 979	70 490
Total des produits	8 729 757	12 796 199	- 4 066 442
CHARGES			
Valeurs nettes comptables des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 027 860	2 040 748	- 1 012 888
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	81 017	25 000	56 017
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 525 124	3 882 297	- 1 357 173
Total des charges	3 634 002	5 948 045	- 2 314 043
Solde de la rubrique	5 095 756	6 848 154	- 1 752 398

6.3 Détail et variation des produits d'exploitation

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent	Variation N/N-1
Cotisations	2 800	3 100	- 300
Ventes de biens et services	60 983	57 995	2 988
Concours publics et subventions d'exploitation	2 072	371	1 701
Autres produits sur legs	194 007	96 351	97 656
Dons manuels	3 607 643	3 608 103	- 460
Mécénat			-
Legs, donations et assurances-vie	5 095 756	6 848 154	- 1 752 398
Contributions financières	83 000	-	83 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	441	192 954	- 192 513
Produits de cession d'immobilisations incorp et corp	63 000		
Utilisations des fonds dédiés			-
Versements antennes	-	21 861	- 21 861
Autres produits d'exploitation	226 769	3 769	223 001
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	9 336 471	10 832 657	- 1 496 186

6.4 Contributions volontaires en nature valorisées

Suite à l'application du règlement ANC 2018-06, les frais kilométriques abandonnés par les bénévoles sont comptabilisés au compte de résultat à hauteur de 87 309 € en frais de déplacement et en dons manuels et ne sont donc plus inclus dans la valorisation des contributions volontaires en nature.

Pour l'année 2025, les abandons de frais kms ont été valorisés avec application du barème kilométrique édité par l'administration fiscale selon la disposition inscrite à l'article 200 du code général des impôts.

- Dons en nature : 8 898 €
- Personnel bénévole : 769 078 €

- Bénévolat

Les heures de bénévolat ont été valorisées sur la base du SMIC augmenté d'un taux de charges sociales de 10%.

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre d'heures effectuées	58 852	69 763	-16%
Valorisation des heures effectuées	769 078	911 663	-16%

Estimation des heures de bénévolat en 2025

	Calcul détaillé	Nombre d'heures	MISSIONS	Nombre d'heures
Familles d'accueil	365 jours x 3 H x 42 Familles	45 990	Mission sociale	53 760
Famille du week-end	111 jours x 2 H x 35 Familles	7 770		
Sensibilisations « Interne »	10 x 3 p x 6 H	180	Recherche de fonds	4 582
Sensibilisation Marché de Noël	3 x 12 p x 9 H	324		
Sensibilisation « Externe »	64 x 4 p x 6 H	1 536		
Sensibilisation Professionnel de santé	14 x 5 p x 6 H	420		
Remises chèques (Club , Asso , etc..)	14 x 3 H x 3 p	126		
Journée Cécité et Mobilité	3 x 32 p x 8 H	768		
Journée Portes ouvertes	8h x 70p	560		
Préparation des manifestations	70 x 2 p x 2 H	280		
Présence de Michèle	97 x 4	388		
Présence de Andrée	78 jours x 4 H	312	Fonctionnement	510
Présence de Nelly	33 jours x 6 H	198		
	Total en heures	58 852		
Estimation Financière :		769 078		

Ce chiffrage ne tient pas compte des heures des administrateurs : Réunion de Bureau, Réunion de Conseil, Préparation des dossiers (Canne Electronique / groupes de travail, etc), Réunion communication, etc...

6.5 Formation du résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	979 426	712 349
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
<i>Total</i>	979 426	712 349
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP	-	16 233
<i>Total</i>	-	16 233
RESULTAT FINANCIER	979 426	696 117

6.6 Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels sont principalement constitués par :		
Les produits exceptionnels de l'exercice		0
sur opération de gestion	0	
sur opération en capital	0	
Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs		0
TOTAL		0
Les charges exceptionnelles sont principalement constituées par :		
Les charges exceptionnelles de l'exercice		0
sur opération de gestion	0	
sur opération en capital	0	
Les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		0
TOTAL		0

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6.7 Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
CHARGES			
628100	Cotisations	FFAC	90
628200	Cotisations	AFH2A	100
628200	Cotisations	CESECAH	90
628200	Cotisations	Fédération Internationale	4 866
628200	Cotisations	Fédération des aveugles de France	300
633300	Formations	AFH2A	19 824
PRODUITS			
758120	Remboursements FFAC	FFAC	180 182

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié de l'exercice	Effectif salarié de l'exercice précédent
Cadres	6	5
Agent de maîtrise et techniciens	12	13
Employés	27	29
Ouvriers	0	0
TOTAL	45	47

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

7.2 Rémunération des dirigeants salariés et élus

7.2.1 Rémunération des dirigeants salariés

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés n'est pas communiquée car cela conduirait à fournir une information individuelle.

7.2.2 Rémunération des dirigeants élus

Le président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

7.3 Informations relatives aux chiens et aux CBE

Nombre de chiens éduqués dans l'année : 35 (Chiens en éducation au 31/12/2025),
 Nombre de chiens en cours de formation : 36 (Chiots en famille d'accueil),
 Nombre de chiens remis dans l'année : 29
 Nombre de remise CBE (Canne Blanche électronique) : 12
 Nombre de personnes formées au minitact : 8

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements donnés et engagements reçus

Les engagements hors bilan recensés sont les suivants :

DONNES	Exercice	Exercice précédent
Garanties, avals et cautions données		
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)		
Droit d'usage de locaux concédés par l'association		
Redevances de crédit-bail		
Engagement en matière de pensions et retraites		
Autres informations significatives		
TOTAL	0	0
RECUS	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés par un organisme de tutelle (Préfecture)		
Legs et donations acceptés par les organes statutairement compétents (CA)		-
Ressources en nature stockés si elles représentent une valeur significative et que l'inventaire puisse être fait et valorisé		
Garanties, cautions obtenues		
Droit d'usage de locaux		
Biens reçus en crédit-bail		
Autorisation de découverts		
Autres informations significatives		
TOTAL	0	0

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Depuis l'application du nouveau règlement ANC 2018-06, le mode de comptabilisation des legs a connu un changement de méthode. Les legs acceptés par le CA ne constituent plus des engagements hors bilan car ils sont comptabilisés dès leur acceptation.

8.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires (*figurant au compte de résultat*) :

- Contrôle légal des comptes : 22 080 €
- Services accessoires à la certification des comptes : 0 €

8.3 Autres engagements

Néant.

9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Nouveau tableau introduit par le règlement ANC n°2018-06.

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020.

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 800	2 800	3 100	3 100
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 520 514	3 520 514	3 537 091	3 537 091
- Legs, donations et assurance-vie	5 095 756	5 095 756	6 848 154	6 848 154
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 373 900	1 373 900	1 084 154	1 084 154
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	316 919		199 144	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 072		371	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	441		-	
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	10 312 402	9 992 969	11 672 014	11 472 499
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 057 789	3 057 789	3 004 560	3 004 560
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 951 211	1 951 211	2 093 214	2 093 214
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	659 385	659 385	615 668	615 668
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	820 563	817 875	8 868	
5- IMPOT SUR LES BENEFICES	234 603		167 068	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	6 723 551	6 486 260	5 889 378	5 713 442
EXCEDENT OU DEFICIT	3 588 851	3 506 709	5 782 637	5 759 057

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolet	769 078	769 078	911 663	911 663
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	8 898	8 898	18 899	18 899
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	777 976	777 976	930 562	930 562
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	708 759	708 759	876 318	876 318
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	61 526	61 526	50 050	50 050
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	7 691	7 691	4 194	4 194
TOTAL	777 976	777 976	930 562	930 562

SAS EXPERT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	2 800	3 100
- Actions réalisées par l'organisme	3 057 789	3 004 560	1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	3 520 514	3 537 091
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	5 095 756	6 848 154
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	1 373 900	1 084 154
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 951 211	2 093 214			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	659 385	615 668			
TOTAL DES EMPLOIS	5 668 385	5 713 442	TOTAL DES RESSOURCES	9 992 969	11 472 499
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	817 875	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 506 709	5 759 057	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	9 992 969	11 472 499	TOTAL	9 992 969	11 472 499

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	29 859 345	26 888 974
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 506 709	5 759 057
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 1 230 459	- 2 788 687
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	32 135 595	29 859 345

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat	769 078	911 663
Réalisées en France	708 759	876 318	Prestations en nature	-	-
Réalisées à l'étranger			Dons en nature	8 898	18 899
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	61 526	50 050			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	7 691	4 194			
TOTAL	777 976	930 562	TOTAL	777 976	930 562

10.1 Principes généraux d'établissement du CER

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été approuvées par le Conseil d'Administration de l'association en date du 23 avril 2026.

Le compte d'emploi annuel des ressources englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- Donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois ;
- Expliquer l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat, et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les colonnes 1 & 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat. Le total des débits et des crédits du CER est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les ressources par origine sont présentées selon la ventilation suivante :

- Ressources liées à la générosité du public ;
- Reprises sur provisions et dépréciations ;
- Utilisations des fonds dédiés antérieurs ;

Les emplois par destination sont présentés selon la ventilation suivante :

Missions sociales ;
Frais de recherche de fonds ;
Frais de fonctionnement ;
Dotations aux provisions et dépréciations ;
Reports en fonds dédiés

Sous la rubrique « missions sociales », sont uniquement présentées les dépenses des activités qui relèvent des statuts :

- développer les aptitudes physiques et comportementales du chien ;
- vulgariser leur emploi en tant que guide pour personnes handicapées ;
- éduquer ces chiens et les remettre aux personnes handicapées ;
- offrir des services complémentaires aux personnes bénéficiaires de ces chiens guides ;
- proposer des services de toutes natures aux personnes handicapées, notamment dans les domaines de l'information, de la formation, de la réinsertion sociale ou professionnelle, de la réadaptation ou de la rééducation.

Dans le compte d'emploi, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs en particulier :

- les frais relatifs aux opérations de fidélisation ;
- les frais relatifs aux opérations de prospections ;
- les dépenses de communication ;
- les charges salariales.

10.1.1. Ventilation des charges de personnel

Les frais de personnel (charges sociales et taxes assises sur la masse salariale incluses) y compris le personnel intérimaire, soit un montant de 2 269 731 €, sont affectés au prorata du temps passés par chaque salarié :

· à la réalisation des missions sociales	1 782 677 €
· à la recherche de dons et legs	286 164 €
· au fonctionnement de l'association	200 890 €

10.1.2. Ventilation des dépenses de communication

La totalité des dépenses de communication est affectée aux frais d'appel à la générosité du public, soit une somme de 1 579 017 €.

10.2 Tableau de passage du compte de résultat au CER

La ventilation des dépenses de l'association dans le compte d'emploi a pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses suivantes :

- Alimentation chiens/chiots :	34 122 €
- Achats de chiens, matériel, tenue de travail, fournitures, eau, gaz, électricité :	129 664 €
- Carburant :	33 029 €
- Frais d'entretien du bâtiment :	68 654 €
- Entretien des véhicules :	31 897 €
- Maintenance :	26 152 €
- Assurances :	167 805 €
- Honoraires de vétérinaire et laboratoire :	54 500 €
- Honoraires divers :	14 743 €
- Honoraires Intervenants F&RF	17 252 €
- Frais de déplacement et réception :	131 534 €
- Frais de personnel :	1 782 677 €
- Taxes et Frais de formation :	92 649 €
- Dotation aux amortissements :	473 111 €

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique «frais de fonctionnement».

Tableau de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

EMPLOIS NATURE DE CHARGE	TOTAL A VENTILER	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			FRAIS DE FONCTIONNE MENT	Dotation provisions	Engage ments à réaliser sur ressou rces affecté es	TOTAL VENTILE
		Réalisées en France	Réalisées s à l'étrange r	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche des autres fonds privés	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
Achats et Charges externes	2 609 911	709 352		1 573 017			327 542			2 609 911
Aides financières - VNC immo cédées	3 495							3 495		3 495
Impôt et taxes	157 212	114 384		8 947			33 882			157 212
Salaires et charges sociales	2 242 038	1 760 943		282 664			198 431			2 242 038
Autres charges	87 444			86 583			861			87 444
Subventions versées										-
Dotations aux provisions et amortissements	1 392 344	473 111					98 670	820 563		1 392 344
Charges financières et exceptionnelles	-									-
Engagements à réaliser sur ressources affectées										-
Total rubrique des emplois	6 492 443	3 057 789	0	1 951 211	0	0	659 385	824 058	0	6 492 443

Total des charges du compte de résultat	6 727 046
Impôt sur les sociétés	- 234 603
<i>Charges déduites des produits dans le CER</i>	
VNC des éléments d'actif cédés	- 3 495
Dotation aux provisions médailles du travail	- 2 688
Total des charges du CER dont dotations aux provisions	6 486 260
Dotation aux provisions (sauf médailles du travail)	- 817 875
Total des emplois du CER	5 668 385

10.3 Ressources collectées sur 2025 au compte de résultat

Les ressources de l'association sont constituées à 97% des produits issus directement de la générosité du public et à 3 % d'autres produits, notamment des remboursements de formation.

Ressources liées à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

- Cotisations sans contrepartie : 2 800 €
- Dons manuels : 3 520 514 €
- Legs donations et assurances-vie : 5 095 756 € dont :
 - Produits d'assurance vie : 1 067 296 €
 - Les legs : 3 293 634 €
 - Plus ou moins-values de cession d'immobilisations reçues en legs : - 65 002 €
 - impact provision dépréciation des actifs reçus en legs : - 40 517 €
 - Utilisation fonds reportés : 3 365 469 €
 - Report en fonds reportés : - 2 525 124 €
- Autres produits liés à la générosité du public : 1 373 900 € dont :
 - Recettes de la journée porte ouverte, ventes d'articles publicitaires : 49 755 €
 - Actions de sensibilisation : 3 900 €
 - Don – abandons de frais : 87 309 €
 - Autres produits sur legs : 194 007 €
 - Revenus de placements financiers : 979 425 €
 - Cession d'immobilisations net de VNC : 59 504 €

Pour information, les legs soldés au cours de l'exercice totalisent 3 328 845 €

10.4 Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures

Le CER de l'exercice clos le 31 décembre 2025 reprend en "A nouveau" le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées tel qu'il figurait au CER de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les réserves disponibles sont constituées de ressources collectées auprès du public et sont diminuées des valeurs nettes comptables des immobilisations qui ont été financées par des ressources collectées auprès du public.

Ainsi, au 1er janvier 2025, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public s'élève à 29 859 345 €. et correspond au solde des ressources collectées auprès du public non affectés et non utilisés au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public s'élève à 32 135 595 €.

10.5 Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N

Les produits de l'association proviennent exclusivement des ressources collectées auprès du public, par conséquence, les ressources et les emplois du CER correspondent aux produits et aux charges du compte de résultat.

La colonne ressources du tableau est subdivisée pour isoler et reconstituer les ressources collectées auprès du public corrigé du montant de la variation des fonds dédiés.

La colonne emplois est également subdivisée pour faire apparaître les emplois au cours de l'exercice des seules ressources collectées auprès du public. Le total de ces emplois s'élève pour l'exercice 2025 à 5 668 385 €.

10.6 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public

Les investissements de l'exercice ont été intégralement financés par les ressources collectées auprès du public.

10.7 Suivi des ressources collectées auprès du public

Le solde disponible au 31 décembre 2025 des ressources reportées liées à la générosité du public sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

La méthode de calcul de ce solde est la suivante :

Ressources reportées liées à la générosité du public au 01/01/2025	29 859 345 €
(+) Ressources collectées auprès du public	9 992 969 €
(+) – Variation des ressources collectées auprès du public comptabilisées en fonds dédiés	0 €
(-) – Total emploi financés par les ressources collectées auprès du public	- 5 668 385 €
(-) – Dotations aux provisions et dépréciations	- 817 875 €
(+/-) – Investissements (-) ou désinvestissements (+) nets liés à la générosité du public	- 1 230 459 €
(=) – Solde disponible au 31/12/2025	32 135 595 €